

Verbatim de la 12^{ème} réunion publique Débat public Arc de Dierrey

Date et heure : Lundi 30 novembre à 18 heures 30

Lieu : Rumilly-lès-Vaudes, Manoir des Tourelles

Durée : 2 h 05

Participants : une trentaine de personnes

I. Présentation du débat public Arc de Dierrey

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public (CPDP)

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je m'appelle Patrick Legrand, je suis le Président de la Commission particulière du débat public sur ce projet qui s'appelle Arc de Dierrey et qui va nous occuper ce soir. Je vous expliquerai, après l'intervention de Monsieur le Maire, de quoi il retourne lorsque l'on fait un débat public, de quoi nous allons parler et j'essaierai de faire le plus court possible. Auparavant, Monsieur le Maire, c'est à vous, vous qui nous recevez dans cette jolie commune et dans ce formidable monument. Merci en tout cas.

Jean-Louis MILESI, Maire de Rumilly-les-Vaudès

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je voudrais remercier la préfecture de l'Aube qui est représentée par Monsieur Petit, GRTgaz et le président de la Commission du débat public. Je crois que vous êtes venus assez nombreux pour assister à cette réunion qui devrait être intéressante. Comme l'a dit Monsieur Legrand, il va vous expliquer tout cela et vous pourrez lui poser des questions que vous penserez être utiles.

Pourquoi ce réseau gaz ? Pourquoi ce gros chantier ? Faut-il prévoir l'avenir ? C'est le thème du débat de ce soir. La commune de Rumilly devrait être principalement intéressée parce que ce réseau devrait passer non loin de son territoire. Nous servira-t-il par la suite ? Nous ne le savons pas. Vous pouvez poser toutes ces questions dès maintenant aux représentants du bureau d'études. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée à tous.

Patrick LEGRAND, CPDP

Merci. Je ferai une petite introduction en trois parties. Vous êtes ici dans une réunion de débat public, une réunion de débat public qui vient jusqu'à vous et qui offre l'occasion de débattre ensemble d'un projet de gazoduc qui n'est pas encore décidé, qui s'appelle l'Arc de Dierrey et qui irait de Cuvilly dans l'Oise à Voisines en Haute-Marne.

Qu'est-ce qu'un débat public ? C'est une innovation démocratique, dirons-nous, une innovation qui date d'une dizaine d'années et qui essaie de développer la participation du public à la préparation des décisions publiques concernant des grands équipements qui présentent un intérêt national et qui peuvent avoir une conséquence économique, sociale et environnementale. C'est l'objectif et la cible des débats publics. Vous n'en avez pas beaucoup vécus encore dans votre région. Il y en a un qui joue le serpent de mer entre Troyes, Auxerre et Bourges, sur un projet d'autoroute qui va et qui vient. Vous en voyez peut-être un qui émerge dans vos journaux actuellement sur un grand programme de recherche développement sur les nanotechnologies, ces technologies du milliardième de mètre. Nous sommes en charge, à la Commission nationale du débat public, de 12 à 17 débats publics par an. Ils peuvent porter sur des autoroutes, sur des gazoducs, sur des lignes de TGV, sur des lignes à haute tension ou sur des projets de ports ou de terminaux méthaniers, comme l'année dernière où il y en a eu trois : un sur un terminal méthanier à Dunkerque, un sur un terminal méthanier à Rouen Antifer et un terminal méthanier sur le Verdon en Gironde.

Le débat public a une caractéristique fondamentale. Ces réunions publiques, qui s'étalent normalement sur trois à quatre mois, sont proposées largement en amont avant la décision, ce qui veut dire que rien n'est décidé, pour autant qu'on le sache. Sauf le respect que je porte à l'Etat, en France, nous ne sommes pas toujours très sûrs de la façon dont les choses se décident. On sait que les décisions ne tombent pas comme un couperet, mais parfois, on n'arrive plus très bien à identifier le chemin. En l'occurrence, je peux vous assurer que rien n'est décidé puisqu'au fond, ce projet dépend des projets en amont, de terminaux méthaniers ou autres, qui ne sont pas encore eux-mêmes décidés. Le fait qu'il intervienne largement en amont fait que nous pouvons nous poser, tous ensemble, toute une série de questions que nous n'avons pas l'habitude de nous poser lors des enquêtes publiques. A quoi cela va servir ? Pourquoi en avons-nous vraiment besoin ? Nous pouvons nous poser toute une série de questions qui normalement, sont déjà tranchées lors des enquêtes publiques qui se situent bien plus en aval.

La deuxième caractéristique, c'est que ce débat public est organisé par une Commission totalement indépendante et neutre, à tel point d'ailleurs que la loi nous veut presque incompetents puisque nous n'avons rien à dire sur le fond. Moi, je ne sais à peine ce qu'est un gazoduc et je n'ai absolument rien à dire sur ce projet. La seule chose que j'aurai à dire, avec mes quelques collègues, c'est ce que j'ai entendu de ce que vous direz de ce projet et de ses finalités. C'est d'ailleurs pour cela que l'on met au débat public non pas un tracé, mais un fuseau, pour laisser encore l'occasion de discuter. C'est au fond l'une des façons que le législateur a trouvée pour permettre en amont d'associer le public à la construction du projet lui-même. Nous sommes donc neutres, indépendants et nous n'avons rien à dire sur le fond. Par contre, nous avons tout à porter de vos avis.

J'ai moi-même présidé deux débats publics. L'un sur ITER en Provence, relatif à la fusion nucléaire et je peux dire qu'un certain nombre de choses ont évolué sur le projet entre le début et la fin du débat. Un autre, récemment, sur un autre projet de gazoduc qui est prévu dans le sillon rhodanien et qui s'appelle le projet ERIDAN. Ce débat a bien montré qu'au fur et à mesure des réunions, le projet pouvait changer d'allure, pouvait avoir un autre rapport avec les milieux, avec l'agriculture et avec tout ce qui se passe dans les territoires, qu'il s'agisse d'aménagement du territoire, d'urbanisme ou autres. L'idée est bien de réfléchir ensemble sur le projet pour savoir comment nous pouvons l'enrichir, si tant est qu'il ait à se réaliser. Nous sommes donc, nous, totalement indépendants du maître d'ouvrage qui est ici à ma gauche et qui s'appelle GRTgaz. Je pense qu'ils vous expliqueront qui ils sont.

Pourquoi avons-nous décidé d'un débat public sur ce projet de gazoduc ? D'abord parce qu'il fait 300 kilomètres de long et 1,20 mètre de diamètre. C'est un gros tuyau. Il dépasse donc largement

les normes d'ouverture au devoir de débat public. Evidemment, c'est un projet d'intérêt national. Vous imaginez bien que dans un tuyau de 1,20 mètre de diamètre, il en passe des watts ou des térawatts ! Deuxièmement, il permet de passer du gaz du nord au sud, du sud au nord, de l'est à l'ouest et de l'ouest à l'est. Vous savez très bien que le gaz ne vient pas toujours du même endroit et que ce n'est pas la même chose suivant qu'il vienne d'Algérie, d'Azerbaïdjan, de Russie ou de Mer du Nord. Il y a donc des conceptions un peu géostratégiques et géoéconomiques. Nous avons aussi conclu, à la Commission nationale, que le gazoduc, en ces temps où on parle d'environnement, pouvait avoir des impacts environnementaux beaucoup plus importants que ce que l'on pense, bien qu'il soit enterré et que de temps en temps, on ait tendance à se dire que tout ce qui est enterré n'a pas vraiment une conséquence environnementale.

Nous nous sommes fixés deux ou trois challenges ou deux ou trois défis. Le premier est de faire sortir le gazoduc de l'anonymat, un truc enterré que l'on oublie facilement et dont seuls ces Messieurs se préoccupent ! Or tout de même, il y a des enjeux économiques, des enjeux environnementaux, des enjeux de sécurité, des enjeux locaux, des enjeux d'urbanisme, des enjeux de géostratégie et de géo-économie. Beaucoup de gens, plus que l'on en discute traditionnellement, peuvent discuter d'un pareil projet. Deuxièmement, le gazoduc s'intègre dans un milieu qui s'appelle le sol et qui est jusqu'à présent considéré comme *grosso modo* inerte par les ingénieurs. Le sol est quand même un compartiment écologique ou agronomique qui vit, qui fonctionne, qui touche à des enjeux climatiques, à des enjeux de biodiversité, à des enjeux de terroir, et à des enjeux de production. Ce n'est pas neutre de le transpercer et d'y intégrer un pareil équipement. Il y a donc déjà deux enjeux : d'une part sortir le gazoduc de l'anonymat et l'ouvrir à la discussion à des publics plus larges, d'autre part, discuter du sol. Le troisième enjeu concerne les questions de géostratégie. Nous ne pouvons plus discuter d'un gazoduc comme nous pouvions en discuter du temps de nos grands-mères où le gaz était le gaz de ville et venait du coke de proximité. Voilà *grosso modo* pourquoi nous avons, à la Commission nationale, décidé de lancer un débat public sur le gazoduc.

Maintenant, un débat a des règles un peu particulières. Un homme, une voix ; une femme, une voix. C'est fondamental. Toutes les questions sont autorisées, aussi bien les questions techniques que les questions géostratégiques, les questions dont on pense tous intérieurement que ce ne sont pas de bonnes questions et qui sont parfois de très bonnes questions. La question est de savoir comment ces Messieurs vont y répondre et comment ils y répondront, peut-être par étapes, à travers une élaboration progressive. La règle est plutôt d'apporter des arguments plutôt que des invectives. On n'a jamais construit grand-chose avec des invectives. Il faut par ailleurs discuter le plus clairement possible en écoutant ce que disent les autres et la façon dont ils argumentent et fournir les informations les plus transparentes. J'imagine que vous avez tous entre les mains le dossier du maître d'ouvrage qui est le premier document et qui a été travaillé avec le maître d'ouvrage. Vous avez les premières informations qui permettent de discuter de ce projet.

Je vais m'arrêter là. Nous sommes trois de la Commission particulière ici : Michel Giacobino, Pierre Gervason et moi-même. Michel Giacobino animera le débat, je finirai ensuite par un tour d'horizon et par une conclusion, une sorte de consolidation de ce que nous nous serons dits. Vous poserez les questions immédiatement après que ces Messieurs vous aient dit quel est le projet, quelle est sa probabilité et quels sont ses enjeux. Nous aurons terminé ces premières interventions d'ici 19 heures 15 et ensuite, ce sera à vous. En général, il y a toujours une vingtaine de questions. Vous verrez qu'elles s'enfilent. Les premières sont toujours un peu plus difficiles à poser, comme traditionnellement. N'ayez crainte, nous sommes rarement en manque de questions. Elles peuvent être de toute nature.

Tout est enregistré mot à mot, pour que l'on garde trace de ce que l'on s'est dit car lorsque l'on fait le compte-rendu, nous avons besoin de retourner à la source et tout est plus ou moins filmé pour garder aussi une trace. Evidemment, vos municipalités recevront ensuite le compte-rendu. En effet, un débat public – c'est la dernière caractéristique, mais c'est une nouveauté massive – se caractérise évidemment, en fin de course, par un rapport de la Commission qui portera l'essentiel de vos avis et les restructurera. Vous en aurez connaissance avant même que nous le remettions à la Commission nationale et au maître d'ouvrage. Nous avons deux mois pour le faire et je crois que nous terminons vers la mi-janvier. Mi-mars, vous aurez donc le résultat de ce débat public. Le conseil d'administration de GRTgaz aura alors trois mois pour vous dire, dans un acte publié et rendu public, c'est-à-dire une sorte d'acte social très clair, d'une part s'il poursuit ou non l'idée de faire ce projet, d'autre part ce qu'il a entendu pendant ce débat public, troisièmement ce qu'il va en faire et s'il entame la réalisation de ce projet et enfin, les conditions dans lesquelles il va mettre en œuvre ce qu'il envisage de faire en conséquence du débat public. Ce document précisera également tout ce que GRTgaz ne peut ou ne veut pas mettre en œuvre et qui avait été proposé lors du débat public, mais cette fois-ci, de façon argumentée, pour pouvoir constater qu'il ne le met pas en œuvre seulement pour des questions de mauvaises volonté.

Cet acte est fondamental parce qu'il sera publié, remis aux élus, aux associations, aux Chambres consulaires, etc. Il sera connu de tous les individus et nous pourrions demander des comptes au maître d'ouvrage le temps que vivra cet équipement, s'il est réalisé, parce qu'il se sera engagé et devra donc régulièrement passer au crible de l'évaluation des conséquences de ses engagements ou de la réalité de ses engagements. Ce n'est pas rien, c'est la garantie que la Commission nationale du débat public qui comprend huit à dix personnes – ne vous inquiétez pas, ce n'est pas une bureaucratie – ne deviendra pas une bureaucratie de 200 à 300 personnes. Non seulement ce sont vos avis, mais vous aurez également les moyens ensuite de contrôler que votre avis est pris en considération et de vérifier les conditions dans lesquelles il sera mis en œuvre. S'il n'est pas mis en œuvre, alors que des engagements avaient été pris, vous aurez les moyens de sanctionner. Messieurs, je vous passe la parole. Merci.

II. Présentation du projet Arc de Dierrey

Jean-Marc LAUCHEZ, Directeur régional Nord-Est, GRTgaz

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Je m'appelle Jean-Marc Laouchez, je suis le directeur régional de GRTgaz pour le nord-est de la France. A mes côtés se trouvent Pierre-François Hugon et Thierry Gobe qui vous expliqueront plus en détail le projet lui-même. Quant à moi, je commencerai par quelques mots de présentation de GRTgaz. La suite de l'explication portera sur la raison d'être de ces travaux. Nous détaillerons ensuite globalement l'ensemble de l'ouvrage projeté, ainsi que l'impact pendant la phase des travaux de ce chantier important. Puis, nous détaillerons plus spécialement la zone autour de la commune. Nous terminerons par un calendrier de la réalisation probable ou possible de ce projet.

Je dis donc un mot sur GRTgaz. Nous sommes une société de 2 700 personnes, peu connue du grand public. Nous sommes une filiale à 100 % du Groupe GDF SUEZ, issu, en 2008, de la fusion de Gaz de France et de Suez. Nous avons une obligation de service public qui consiste à nous assurer en permanence que les quantités de gaz disponibles en France sont égales aux quantités de gaz qui vont être consommées par les consommateurs moyennant quelques possibilités de stockage qui peuvent exister. Nous assurons donc en permanence le bon équilibre du réseau français, quel

que soient les soubresauts géostratégiques dans les pays voisins. Nous exerçons cette activité sur les 4/5^{èmes} du territoire français. Dans le sud-ouest de la France, c'est une autre société qui exerce ce métier de transporteur de gaz naturel.

Nous avons deux missions essentielles. D'une part, exploiter le réseau en toute sécurité. Pour cela, nous avons, sur le terrain, un certain nombre d'équipes d'exploitation. Celle de Troyes, la plus proche de la commune qui nous reçoit ce soir, est représentée par son responsable, Hubert Trichot qui est à mes côtés. En plus de cette exploitation, maintenance et entretien des canalisations évidemment, nous avons aussi en charge le développement de ce réseau. C'est un projet de cette nature qui nous réunit ce soir.

Il est important de savoir que cette activité est financée non pas par des prix de marché, mais par un tarif, tarif qui représente 7 % en moyenne de la facture de gaz d'un client domestique classique. Ce tarif n'est pas fixé par nous, mais par les pouvoirs publics, *via* la Commission de régulation de l'énergie qui nous donne rendez-vous périodiquement, avec une révision annuelle, le tarif étant fixé pour quatre ans. La Commission de régulation de l'énergie s'efforce bien sûr que les coûts de transport de gaz soient le plus bas possible. Elle se fait ainsi l'avocat des consommateurs et nous passe régulièrement au crible. Elle a également le devoir d'approuver ou de ne pas approuver notre programme d'investissements. L'investissement de ce soir ne se fera que si la Commission de régulation de l'énergie estime qu'il est nécessaire et correctement imaginé. Comme je l'ai dit, elle propose le tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel. Notre activité, c'est de « louer » des capacités de transport, nous ne vendons pas de gaz. Les vendeurs de gaz sont ces industriels ou ces commerciaux qui nous réservent des capacités de transport. Nous vivons, quant à nous, de la réservation de ces capacités *via* le tarif. Enfin, la Commission de régulation de l'énergie s'assure que, puisque nous sommes seuls à exercer ce métier sur les 4/5^{ème} de la France, nous exerçons ce métier de façon non discriminante, quel que soit l'expéditeur qui utilise ces capacités de transport. Il y a environ cinquante sociétés en France qui utilisent notre réseau de transport et nous nous devons d'avoir exactement le même service en termes de délai et de coût quel que soit l'utilisateur du réseau.

Si on regarde en détail ce réseau dans ses principales artères, le réseau français, ce sont 32 000 kilomètres de canalisations dont les diamètres varient de 10 centimètres à 1 mètre, pour faire simple. C'est un métier qui s'exerce depuis plus de cinquante ans, depuis que l'on fabriquait du gaz de coke dans l'est de la France et qu'il était acheminé vers Paris. Pour avoir un ordre de comparaison, 32 000 kilomètres, c'est à peu près la longueur des voies ferrées en France.

Un dernier mot pour présenter la région que je dirige. Cette région va de la frontière allemande jusqu'à la Mer du Nord et y sont réparties 23 zones d'exploitation, comme celle de Troyes, ainsi que 7 stations de recompression du gaz qui sont situées tous les 150 à 200 kilomètres et qui permettent de redonner au gaz la pression qu'il a pu perdre par frottement dans les canalisations. Je passe maintenant la parole à Pierre-François Hugon qui va vous expliquer la raison d'être de ce projet.

Pierre-François HUGON, Directeur de projet GRTgaz

Bonsoir. Avant de parler du projet, je vais essayer de vous expliquer les fondements et la justification de cet ouvrage. Vous pouvez voir sur cette carte que notre projet que l'on va vous présenter plus en détail, est dans cette zone. Aujourd'hui, ce projet se justifie, comme l'a dit Monsieur Patrick Legrand tout à l'heure, par un certain nombre de projets en amont. Actuellement,

le gaz qui vient d'Europe du nord par la frontière belge arrive par Taisnières à côté de Valenciennes et on constate que les expéditeurs, ces entreprises qui utilisent nos ouvrages pour acheminer des quantités de gaz, ont des besoins supplémentaires. En parallèle, nous avons EDF qui a un projet de terminal méthanier à Dunkerque et Gaz de Normandie qui a un projet à Antifer à côté du Havre. L'ensemble de ces projets conduisent à considérer une augmentation de la quantité de gaz qui arrive par le nord de la France, soit par réseaux terrestres, soit par navires méthaniers dans ces deux ports qui sont en projet.

GRTgaz se trouve donc confronté à devoir transporter davantage de gaz qui arrive par le nord et donc à renforcer le réseau qui vient de vous être présenté, à savoir les 32 000 kilomètres de canalisations. Il doit renforcer cette artère qui part de Compiègne. Nous y reviendrons plus en détail. Aujourd'hui, nous avons un projet qui concourt à sécuriser l'approvisionnement en gaz naturel de la France puisque nous diversifions les points d'approvisionnement. En renforçant le réseau, ce projet concourt à garantir une continuité d'alimentation des consommateurs français.

Pour présenter rapidement ce projet, nous pouvons dire qu'il part de Cuvilly à côté de Compiègne, comme vous pouvez le voir sur la carte, qu'il descend Dierrey qui n'est pas très loin d'ici, au sud de Troyes et qu'il va jusqu'à la station de Voisines qui est en Haute-Marne, au sud de Chaumont. Cela représente un ouvrage d'une longueur de 300 kilomètres. Si le projet se réalise, le budget est estimé à 700 millions d'euros. On reviendra sur les travaux quand on parlera du planning, mais la durée de travaux sera environ de un an et demi. En fonction de l'avancement des projets amont, notamment des terminaux méthaniers, la mise en service est prévue en 2013. Je passe la parole à Thierry Gobe qui va vous présenter plus en détail le projet.

Thierry GOBE, Chef de projet GRTgaz

Bonsoir. Vous savez à peu près ce qu'est un gazoduc, puisque certains ne passent pas très loin d'ici. Néanmoins, un petit rappel. 99 % d'un gazoduc sont un ouvrage enterré, constitué de tubes en acier qui sont soudés bout à bout. Là, il représente une longueur de 300 kilomètres. Ces canalisations sont enterrées sous au moins un mètre de couverture de terre. Dans le cas particulier de l'Arc de Dierrey, elles auront environ 1,20 mètre de diamètre et seront exploitées à une pression de 68 bars qui est la pression standard d'exploitation du réseau de transport en France.

Le pourcentage restant correspond à des installations aériennes. Il y en a deux types. Les plus importantes, ce sont les stations de compression par lesquelles le gazoduc devra passer, soit Cuvilly et Voisines, aux deux extrémités. Les stations de compression sont destinées à recomprimer le gaz, à le maintenir à 68 bars. Cuvilly et Voisines sont deux points importants d'interconnexion du réseau. Par ailleurs, pour éviter des pertes de charge trop importantes, comme l'exige le cahier des charges, on repasse par la station de Dierrey-Saint-Julien, près de Troyes.

L'autre type d'installation aérienne, comme vous le voyez sur la photo, correspond à des postes de sectionnement. Il s'agit en fait tout simplement de robinets qui sont enterrés. Le gaz passe dedans, il ne sort pas du sol, mais on a une tige de manœuvre de ce robinet qui elle, est aérienne et on a également deux cheminées qui, quand on les ouvre, permettent éventuellement de mettre à l'atmosphère de gaz dans l'un des tronçons, de part et d'autre du robinet.

Un gazoduc a des impacts. Les impacts principaux sont liés à la phase de travaux. Pour pouvoir construire un gazoduc de la taille de l'Arc de Dierrey, il faut envisager une emprise d'environ trente mètres de large. Cela veut dire que dans une parcelle donnée, on va aménager une piste qui

fera trente mètres et qui sera nécessaire pour la raison représentée sur ce schéma. Le tube que l'on va souder sera disposé au centre ; Ensuite, une tranchée sera creusée. Dans le cas d'un tube en diamètre 1 200, les tranchées font environ 2,50 mètres de profondeur et en fonction du type de sol, vont avoir une ouverture qui peut atteindre également 2,50 mètres dans certains cas. Sur le côté, vous voyez les remblais issus du fond de tranchée. La terre végétale aura été préalablement séparée et mise de côté, de façon à ce que lorsqu'on rebouchera, on remette la terre végétale sur le dessus et que les cultures puissent reprendre. De l'autre côté du tube, c'est la circulation de ce que l'on appelle les *side-booms* ou des *pipe players*. Il n'y a pas de terme en français. Ce sont des engins sur chenille, des grues à flèche latérale, avec un contrepoids qui se déplace. A raison de quatre ou cinq l'un derrière l'autre, ils font descendre le tube en flexion une fois qu'il sera soudé. Ils descendent des tronçons de quelques centaines de mètres. Enfin, notamment dans les zones de pâture, la piste peut être limitée par des clôtures provisoires qui seront implantées en tant que de besoin, pour éviter que le bétail y vienne divaguer et se blesse.

Les autres impacts d'un tel chantier, c'est le bruit, évidemment bien sûr puisqu'on a des engins chenillés. Un engin chenillé ne fait pas plus de bruit qu'un tracteur, mais fait tout de même du bruit. Il y a également des impacts sur l'agriculture puisque nous utilisons une piste de trente mètres de large sur laquelle la culture ne pourra pas être pratiquée pendant le temps des travaux. Une fois que les travaux seront terminés, les cultures peuvent évidemment le reprendre. Vous le savez puisque vous avez des gazoducs à proximité. Il n'y a que le cas de la sylviculture puisque l'on demande qu'une bande soit maintenue sans arbre de haute tige au-dessus du gazoduc. Bien entendu, les dommages que l'on occasionne aux cultures sont indemnisés, dans le cadre de barèmes qui sont définis avec la Chambres d'Agriculture.

Sur la faune et sur la flore, il peut y avoir un petit impact. En général, le bruit dérange les animaux et les fait fuir. La nuit, des petits mammifères et des batraciens peuvent également tomber dans la tranchée. Il peut y avoir éventuellement une incidence sur les plantes protégées que l'on évite normalement. Nous pouvons être amenés à détruire les plantes non protégées en passant dessus. En principe, on se fait accompagner, pendant les travaux, par un écologue de chantier, soit une personne spécialisée dans ces problématiques qui va éventuellement, s'il y avait des espèces rares, nous donner prescription pour limiter ces impacts.

Les retombées des travaux ne sont pas que négatives. Il y a aussi des retombées positives. Il y a des retombées économiques qui sont de deux natures essentielles. Disons-le tout de suite, les entreprises qui sont capables de poser des gazoducs ne courent pas les rues. Il y en peut-être en tout et pour tout une dizaine en Europe. En revanche, on leur demande de privilégier, pour toutes les activités qui peuvent l'être, la sous-traitance locale et si possible, l'appel à la main d'œuvre locale pour certaines activités. En général, avant le chantier, on se rapproche des Pôles Emploi pour essayer de trouver des personnes qui pourraient venir apporter de la main d'œuvre sur le chantier. Par ailleurs, il y a, dans les contrats, des clauses qui imposent aux entreprises de faire appel, pour certaines prestations, aux entreprises locales. Nous pouvons citer l'exemple des réseaux de drainage. On va passer dans le réseau de drains, on va casser les drains et il va donc falloir rétablir le drainage. C'est quelque chose qui est fait par les entreprises locales. Il en est de même pour l'abatage des arbres, si on passe dans des zones boisées. Un certain nombre d'autres activités peuvent être sous-traitées (les travaux de géomètres, l'élaboration des plans et autres). Enfin, les retombées locales passent aussi par le fait qu'un chantier de cette ampleur, ce sont entre 250 et 300 personnes au plus fort de l'activité. Ce sont des gens qui vont manger, dormir et qui viendront donc fréquenter les hôtels et les restaurants de la région.

Lorsque la canalisation est mise en service, il lui est affecté une bande de servitude qui fait vingt mètres dans le cas du gazoduc qui nous intéresse. Quelle est sa vocation ? Elle permet tout simplement aux exploitants de GRTgaz d'intervenir sur le tube si éventuellement, il y avait un problème. Cette bande doit donc être laissée libre d'accès. A partir du moment où un gazoduc est implanté, on ne peut donc pas construire en dur dans la bande de servitude ni planter d'arbre de haute tige qui empêcherait l'intervention sur la bande de servitude. Ces bandes de servitude font également l'objet d'une indemnité qui est versée aux propriétaires.

Lorsque la canalisation est mise en service, il y a un impact sur l'urbanisation. L'impact principal, c'est le fait que l'on ne peut pas construire dans la bande de servitude. Il y a un deuxième impact sur l'urbanisation qui est apparu avec la réglementation de 2006. Depuis 2006, il nous est demandé, lorsque l'on fait les tracés, d'éviter la proximité d'établissements recevant du public. On doit s'en tenir le plus loin possible, de l'ordre de 500 mètres environ. La contrepartie de cette imposition qui nous est faite, est faite aux maires. Il leur est demandé de ne pas délivrer de permis de construire à des établissements recevant du public qui se trouveraient à proximité du gazoduc. Néanmoins, la réglementation prévoit que si l'établissement recevant du public présente un enjeu majeur pour la commune, il est possible de se rapprocher de l'exploitant du gazoduc pour identifier avec lui des mesures de protection du gazoduc qui permettront alors d'implanter l'établissement recevant du public jusqu'à la limite de la bande de servitude, c'est-à-dire jusqu'à dix mètres.

Pour l'agriculture, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, une fois que le gazoduc est en place, les cultures reprennent. Evidemment, les premières années, les récoltes ne seront pas forcément rigoureusement aussi bonnes qu'auparavant, mais progressivement, elles vont reprendre. C'est intégré dans l'indemnité que l'on verse. Le seul cas où l'on ne peut pas reprendre l'agriculture, c'est lorsque l'on cultive du bois. Il y a cette bande de vingt mètres sur laquelle il ne faut pas replanter.

Après la mise en service, quels sont les autres impacts ? Sur le transport et les loisirs, il n'y a pas d'impact particulier. Pendant les travaux, on peut être amené à dévier certains sentiers de randonnée par exemple, mais une fois que le gazoduc est posé, il n'y a plus aucun problème. Sur les milieux naturels, le seul impact permanent intervient lorsque l'on traverse les forêts puisque l'on crée des allées de vingt mètres de large. Hormis les bornes, les balises qui servent à l'exploitant pour repérer l'emplacement de la canalisation et les postes de sectionnement que l'on évoquait tout à l'heure, dans le paysage, le gazoduc ne se voit bientôt plus, sauf à la traversée de forêts.

Je rends la parole à Pierre-François Hugon qui va vous parler de l'implantation de l'ouvrage dans le territoire.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Merci. Comment le projet s'inscrit-il dans le territoire ? Vous voyez sur la carte la totalité du fuseau, les 300 kilomètres. Ce fuseau d'étude présente quelques caractéristiques. Il faut noter tout d'abord, la présence de l'agglomération parisienne au sud-ouest du tronçon, quand on part de Cuvilly, du nord. Un autre point assez particulier tient à la présence du vignoble champenois que l'on contourne plutôt et qui est légèrement au nord du fuseau, à certains endroits. C'est peut-être un thème dont nous pourrions reparler. Il faut peut-être aussi noter la présence d'un milieu naturel assez remarquable puisque l'on traverse de nombreux cours d'eau, de nombreuses vallées et des massifs forestiers sur la quasi-totalité du parcours. A proximité de Cuvilly, il y a la forêt de

Compiègne et lorsqu'on arrive en Haute-Marne, il y a un futur parc naturel et des massifs boisés sur la quasi-totalité du parcours. Les enjeux démographiques et urbains sont assez divers, voire contrastés. On est en grande région parisienne, dans des zones assez urbanisées dans l'Oise et la Seine-et-Marne, alors que l'urbanisation est beaucoup plus faible en Champagne-Ardenne. Ce fuseau se caractérise enfin par une activité agricole essentiellement annuelle, avec quelques zones où il y a des cultures spécifiques.

En fonction des principes qui ont été présentés par Thierry Gobe, on évite les zones les plus urbanisées ou promises à l'urbanisation. Je crois utile de rappeler que nous essayons d'anticiper sur des projets de développement que pourraient avoir les communes. Nous pourrions aussi y revenir. C'est bien l'objet des rencontres avec les maires pour savoir ce qui peut se passer sur les communes, en plus du PLU tel qu'il est aujourd'hui. Nous avons le souci de maintenir le potentiel des productions agricoles et de préserver le patrimoine naturel. Nous avons cité tout à l'heure les forêts et les vallées, mais l'attention ne se limite pas à cela. Nous faisons en sorte également de limiter les surlongueurs par rapport à un trajet direct puisque la meilleure minimiser l'impact est de poser le moins de canalisations possibles.

Quelles sont les caractéristiques de la zone sur laquelle nous sommes ce soir ? A partir de Dierrey, on longe une canalisation existante, de façon plus ou moins proche en fonction des zones. Ensuite, on retransverse la Seine pour une deuxième fois puisqu'on la traverse déjà une fois dans le secteur de la Bassée, un peu plus au nord de Dierrey. Troyes est complétement en haut de l'écran et nous sommes ce soir à Rumilly-lès-Vaudes, c'est-à-dire ne milieu de zone. Nous sommes donc au cœur du sujet.

Sans entrer dans le détail, je vous donne quelques informations en termes de planning. Aujourd'hui, nous sommes en débat public. En parallèle, nous menons des études, notamment des études d'impact et des études de sécurité. L'idée est de pouvoir être en position de faire un dépôt de demande d'autorisation ministérielle autour de la mi-2010. Si ce planning est respecté, cela nous permettra de faire une enquête publique en 2011 et donc d'obtenir une déclaration d'utilité publique fin 2011, pour programmer les fameux 18 mois de travaux que l'on évoquait tout à l'heure à partir de début 2012, pour qu'ils soient terminés au deuxième semestre 2013 et pour envisager une mise en service fin 2013 ou au début de l'année 2014. Je vous remercie de votre attention et je repasse la parole à Monsieur Giacobino.

Michel GIACOBINO, CPDP

Le débat est ouvert. Vous avez eu les présentations sur le rôle de la Commission du débat public et sur le rôle de GRTgaz. Des micros mobiles sont à votre disposition. Parlez de préférence dans le micro pour poser vos questions et présentez-vous, de manière à ce que l'on puisse rapidement faire le compte-rendu exhaustif du débat. Les questions sont ouvertes. Qui veut poser la première question ? Monsieur ?

Guy-Pierre DAUNAY

Bonsoir. D'où à où va la canalisation de gaz actuelle. A quoi sert-elle ?

Michel GIACOBINO, CPDP

Je vais repasser la parole à GRTgaz qui va vous répondre.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Nous sommes effectivement dans une zone où il y a déjà un ouvrage de transport. Pour répondre à votre question, la canalisation actuelle part de Voisines, s'inscrit à peu près dans le fuseau qui passe par Dierrey et qui remonte vers la région parisienne. Cet ouvrage fait partie de la toile d'araignée que nous avons vue tout à l'heure et où il n'y avait que le réseau principal. C'est l'une des autoroutes gazières qui existent actuellement et qui permet, compte tenu de la façon dont le gaz rentre sur le réseau, de faire du transport de longue distance entre les différents points d'injection et les points de consommation. Cette canalisation est en fait une longue transversale, dans ce réseau un peu en étoile et elle permet, suivant les cas de figure, soit de ramener sur Paris du gaz qui arrive du nord de la France, notamment du gaz russe, soit *a contrario* de pouvoir amener du gaz qui proviendrait du nord de la France. Je ne voudrais pas dire de bêtise, mais il me semble que la canalisation actuelle a un diamètre de 750 centimètres. Je ne sais si je réponds à votre question.

Guy-Pierre DAUNAY

Deuxième question : y a-t-il des stockages souterrains aux deux extrémités ?

Pierre-François HUGON, GRTgaz

L'idée est d'aller de stations de compression à station de compression, des stations qui permettent de remettre de la pression dans le réseau. Les stockages souterrains ne sont pas gérés par GRTgaz, mais par Storengy qui est une autre filiale de GDF-Suez. Il y a un stockage à proximité immédiate de Cuvilly, au nord de Paris et il y a un stockage à Germigny-sous-Coulombs qui se situe en Seine-et-Marne, à la limite de l'Aisne.

Guy-Pierre DAUNAY

Le réseau passera-t-il par ces stockages souterrains ou pas ? Est-ce qu'il sert à les recharger ?

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Pas celui de Gournay parce que ce n'est pas le même gaz. Pour celui de Germigny, on va croiser la canalisation existante qui va faire du stockage en région parisienne et à l'intersection, il y aura la possibilité de rejoindre les deux tuyaux.

Michel GIACOBINO, CPDP

Monsieur Daunay, les réponses correspondent à vos questions. D'accord. Une autre question ?

De la salle

Bonsoir. Si les communes ou l'une des communes s'opposent au projet, que se passe-t-il ?

Michel GIACOBINO, CPDP

Bonne question ! On va demander à GRTgaz de vous répondre.

Thierry GOBE, GRTgaz

Comme vous l'avez vu sur le transparent qui présentait le calendrier, ce projet va faire l'objet d'une enquête publique. Préalablement à l'enquête publique, il y a, ce qui ne figure pas sur ce planning, une consultation avec les services. Au cours de ces deux consultations, les communes ont la possibilité d'émettre des avis favorables ou défavorables. Au final, un rapport sera émis, d'une part par la Commission d'enquête dans le cadre de l'enquête publique, d'autre part par la DREAL qui va instruire le dossier et qui va retenir l'avis général. Le fait qu'une seule commune s'oppose n'empêchera pas le gazoduc de se faire. En revanche, s'il y a une majorité d'oppositions, la DUP ne sera pas accordée et le gazoduc ne se fera pas. Tout dépend du nombre de communes qui seraient susceptibles de s'opposer au projet.

Michel GIACOBINO, CPDP

Est-ce que la réponse correspond à votre question ? Est-ce que vous avez l'ensemble des réponses que vous souhaitiez ? D'accord. Monsieur ?

Jacques DAUNAY

Dans ce sens, qu'est-ce qu'un tel projet peut rapporter à une commune ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Je vais vous décevoir beaucoup, mais un gazoduc n'apporte pas grand-chose à une commune. Soit, il y a une station de compression et elle apporte la taxe professionnelle foncière, pour autant que celle-ci perdure. Les postes de sectionnement apportent la taxe foncière, mais cette taxe serait de toute façon apportée. Sinon, les communes touchent ce que l'on appelle la redevance d'occupation du domaine public qui est calculée en fonction du nombre de routes, de voiries.

Jacques DAUNAY

Elle ne concerne que les routes ou les chemins.

Thierry GOBE, GRTgaz

Oui. Pour la commune, il n'y a aujourd'hui pas d'apport significatif.

Jacques DAUNAY

Si j'ai bien compris la démonstration tout à l'heure, GRTgaz n'est qu'un transporteur et ne peut pas livrer de gaz. GRTgaz ne pourrait pas par exemple favoriser, dans une commune ou dans une autre, l'apport de gaz et la distribution de gaz aux habitants.

Thierry GOBE, GRTgaz

Je vais passer la parole au spécialiste parce que ce n'est pas trop mon domaine.

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Comme je l'ai dit, nous ne vendons pas de gaz. Pour qu'une commune puisse être alimentée en gaz, il faut qu'un ouvrage de plus petit diamètre et de plus faible pression soit construit. C'est ce que l'on appelle un ouvrage de distribution qui va donc relier le réseau de transport à l'ensemble des particuliers. Depuis quelques années, la loi fait obligation aux communes qui sont intéressées, de lancer un appel d'offres pour trouver un distributeur intéressé – il en existe plusieurs possibles. Ce dernier fera un calcul de rentabilité pour savoir si sur 25 ans, compte tenu des consommations possibles de gaz naturel, à la fois des clients domestiques et d'éventuelles entreprises, un tel projet lui paraît intéressant. Il appartient à la commune de lancer une consultation pour trouver un distributeur intéressé par la distribution publique. Si un distributeur est intéressé – cela nous arrive de temps en temps – nous faisons l'étude avec lui et nous lui chiffrons le coût d'abaissement de la pression jusqu'au réseau de distribution.

Jacques DAUNAY

Pour finaliser mon propos, je dirais que l'on est bien dans notre économie actuelle, c'est-à-dire que chacun se décharge sur l'autre et on n'a plus cette unité que l'on avait avant avec nos entités EDF et GDF qui pouvaient éventuellement faire en ce sens le service public.

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

C'est une question de législation. La loi a changé il y a quelques années. Il y avait déjà de toute façon, même avant que cette loi existe, une obligation pour Gaz de France de faire valider les projets de concession par les DRIRE qui vérifiaient si ce calcul que l'on appelait le rapport entre le bénéfice et l'investissement était favorable ou pas. Les DRIRE avaient la possibilité de s'opposer à une distribution publique, même du temps de Gaz de France. Il n'y a pas d'obligation de desserte en matière de gaz naturel. C'est une différence avec l'électricité.

Monsieur PARENT

J'ai deux questions à vous poser. La première concerne le choix de la l'implantation sur la commune de Rumilly. Nous avons un sous-sol qui est assez argileux. Il fait prendre des précautions par rapport à cela.

Deuxièmement, vous avez insisté sur les impacts sur la sylviculture et sur les espaces boisés. La bande qui est proposée est assez large. Est-ce que le projet touche plus particulièrement la forêt environnante ? Comment se ferait vraiment l'installation dans la commune ?

J'ai vu aussi dans le diaporama une petite référence aux espaces dans lesquels l'urbanisme était très développé. Ce n'est pas le cas ici. Qu'est-ce que cela veut dire exactement ? Est-ce que des habitations un peu isolées pourraient être touchées ?

Michel GIACOBINO, CPDP

Vous avez posé trois questions, je les renvoie à GRTgaz.

Thierry GOBE, GRTgaz

Concernant l'implantation à Rumilly, d'une part, elle n'est pas encore complètement arrêtée. Il faut savoir que ce qui nous a guidés entre Dierrey-Saint-Julien et Voisines, c'est le fait que nous avons déjà un 750. Il nous semblait pertinent de se poser non loin de cette canalisation.

Michel GIACOBINO, CPDP

« 750 » veut dire un tuyau de diamètre 750 millimètres.

Thierry GOBE, GRTgaz

Oui. Excusez-moi, de temps en temps, un mot de jargon risque de m'échapper. N'hésitez pas à m'arrêter si j'emploie des mots qui ne sont pas clairs.

Si on essaie d'implanter cette nouvelle canalisation, *a priori*, on va plutôt chercher à ne pas la mettre trop loin du gazoduc existant. Néanmoins, comme je l'ai dit, la réglementation a évolué. L'urbanisation s'est développée. Bien que ne ce soit pas en Champagne qu'elle se soit développée le plus vite, elle s'est tout de même développée autour de la canalisation existante. Dans un certain nombre d'endroits, le parallélisme strict ne sera donc pas possible. Moi, je ne les connais par cœur, je ne serai pas capable de les préciser exactement.

Sachez simplement concernant les argiles, que le problème s'était déjà posé lors de la précédente canalisation. Je n'ai pas entendu dire que la canalisation actuelle posait des problèmes particuliers vis-à-vis du sol dans lequel elle est implantée. Je n'exclus pas qu'il y en ait.

Monsieur PARENT

Je ne connais pas l'implantation exacte de la bande existante, mais je sais qu'à cinq ou dix kilomètres, sur certains espaces, il n'y pas de bandes d'argile. C'est très local.

Thierry GOBE, GRTgaz

Je ne peux pas vous répondre. Pour l'instant, je n'ai pas encore fait d'études de sol. Elles viendront un peu plus tard. On fait des études où on analyse la nature des sols et on prend des mesures constructives adaptées. Poser la canalisation dans de l'argile, on le fait en d'autres endroits. Vous imaginez que 32 000 kilomètres de canalisations en France croisent à peu près tous les types de terrains possibles et imaginables. Pour la première question, je ne saurai pas être beaucoup plus précis pour l'instant. Nous sommes dans une démarche d'identification de tous les enjeux. Un ingénieur tracé qui est dans la salle, sillonne le terrain à la recherche de toutes les informations qui permettront d'optimiser le choix du tracé. La problématique du sol sera évidemment prise en compte.

Concernant les espaces boisés, je vais être clair aussi. Nous n'avons pas une vocation à être bucheron. Quand on peut éviter de passer dans les espaces boisés, on les évite. Néanmoins, dans certains endroits, on n'a pas forcément le choix. Quand une bande boisée vient en travers du chemin, on est bien obligé de passer de l'autre côté. Dans ce cas, avec le gestionnaire de la forêt, l'ONF ou les gestionnaires de forêts privées, on essaie de trouver les passages *optimums*, en empruntant les layons qui existeraient déjà, quitte à les élargir. J'ai parlé de vingt mètres, mais lorsqu'on est en forêt, on peut parfois envisager des réductions de la bande de servitude, à condition d'être bien capable de l'entretenir puisqu'il faut que l'on puisse circuler dessus. Je ferai un peu la même réponse que pour les argiles. Aujourd'hui, je ne sais pas encore exactement où passe le tracé, je ne peux donc pas vous dire comment il va affecter les zones de forêt.

Quant aux habitations, c'est la même chose. On s'en tient, autant que faire se peut, le plus éloigné possible. J'ai pu voir en arrivant que la canalisation en 750, soit l'ancienne canalisation, se trouve par exemple à une cinquantaine de mètres d'une ferme. On essaiera vraisemblablement de se tenir un peu plus loin. C'est vraisemblable, mais je ne le garantis pas non plus aujourd'hui.

Michel GIACOBINO, CPDP

Monsieur Parent, est-ce que vous souhaitez un complément à la question ou pas ?

Monsieur PARENT

Je pensais que le tracé était un peu plus précis.

Pierre-François HUGON, CPDP

Au stade où nous en sommes, il n'y a pas de choses très précises. Au stade où nous en sommes, toutes les études de détail autour d'un tracé ne sont pas faites. C'est trop tôt. On est des spécialistes pour exploiter des tuyaux de gaz, on commence à savoir les poser, mais je pense qu'il est important de signaler que l'on travaille en collaboration. Je pense notamment à des conventions que l'on peut avoir. Même si la problématique agricole n'est qu'un des aspects du problème, on travaille avec les Chambres d'Agriculture, dans le cadre d'un protocole national qui se décline au niveau départemental. Il y a bien sûr tout le côté indemnisation des récoltes, etc. mais il me paraît important de souligner que la façon de déterminer le tracé en tenant compte des études de sol et de la nature du sous-sol, est un sujet que l'on discute avec les représentants du monde agricole. Je pense qu'il était important de le préciser.

De la même façon, pour les traversées de forêts, nous avons signé assez récemment un protocole avec l'ONF, certes qui n'est pas gestionnaire de toutes les forêts puisqu'il y a aussi beaucoup de forêts privées, sur les bonnes méthodes et les bonnes pratiques, notamment en termes de reboisement. La piste de travail est plus large que la servitude. La façon de traverser les forêts et la façon de reboiser les lisières de forêts peuvent être des choses assez importantes pour un tas d'aspects, y compris en termes de biodiversité et d'aménagement des zones forestières. Je voulais juste compléter sur ces deux points parce qu'il me paraissait important que vous sachiez que nous ne travaillons pas seuls et que nous essayons de travailler avec des gens qui sont près du terrain et dont le cœur de métier est de s'occuper de forêts ou de gérer les sols. Je pense notamment aux agriculteurs quand on traverse des zones agricoles.

Michel GIACOBINO, CPDP

Je vais passer la parole à Monsieur le Maire puisque vous avez levé le doigt tout à l'heure.

Jean-Louis MILESI

J'aurais voulu vous signaler que lorsque la première canalisation avait été construite, la commune avait demandé l'attribution du gaz. Une enquête a été faite par EDF-GDF, elle a conclu que le projet n'était pas rentable et il a été abandonné. Une étude avait bien été faite.

Michel GIACOBINO, CPDP

Elle a été faite, il y a un certain temps, si j'ose dire.

Jean-Louis MILESI

Quand la canalisation de gaz a été posée.

Michel GIACOBINO, CPDP

Il y a 35 ans.

Jean-Louis MILESI

Peut-être, oui. La commune de Saint-Parres l'a obtenu, elle, parce qu'elle avait à cette époque deux industries, les silos à grains et une tuilerie. Ils ont profité du branchement et de la vitalité du pays.

Michel GIACOBINO, CPDP

Vous apportez une information. GRTgaz veut peut-être compléter.

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Comme je le disais tout à l'heure, déjà du temps de Gaz de France, n'ayant pas d'obligation de desserte par les pouvoirs publics, à chaque fois, était faite la mise en balance d'une rentabilité, le plus souvent sur 25 ans. Dans certains cas, cette étude était concluante et dans d'autres non, ce qui a été le cas pour votre commune. Pour la plupart des communes rurales, c'est la présence d'un gros industriel consommateur de gaz qui emportait la décision, sachant qu'actuellement, 10 000 communes en France sur les 36 000 communes sont desservies en gaz naturel.

Michel GIACOBINO, CPDP

Une autre question ?

Jean-Gervais HARDY, conseiller municipal de Rumilly

Puisque le débat s'engage sur ce problème de desserte de la commune de Rumilly, je voudrais dire que je ne regarde pas dans le rétroviseur, mais que je souhaiterais me projeter. Nous avons actuellement un plan local d'urbanisme qui est en développement. Pour l'avenir, c'est un enjeu important pour le développement de la commune que d'être desservi par le gaz. Par ailleurs, dans les travaux qui ont été faits pour desservir Saint-Parres-les-Vaudes, je précise qu'une prise de gaz a été faite sur la conduite de Rumilly, pour emmener le gaz en haute pression à Saint-Parres où il y a une station de décompression. N'aurait-il pas été judicieux de mettre cette station de décompression sur le territoire de Rumilly, ce qui aurait permis de desservir également Rumilly ? J'attends votre réponse et je compléterai ensuite.

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Je vais redévelopper ce que j'ai pu dire. Je vais vous répondre à la place d'un distributeur. Il est entendu qu'en tant que transporteur, nous ne faisons pas la distribution publique des communes. Je ne suis théoriquement pas le bon interlocuteur pour répondre à ce type de question qui est à poser à un distributeur. GRTgaz, dans sa responsabilité d'entreprise fixée par les pouvoirs publics, n'a pas à s'occuper de problèmes de distribution publique. Nous sommes transporteurs et non pas distributeurs. Ce sont deux sociétés totalement différentes. Il existe par exemple des syndicats intercommunaux, des régies ou GrDF, des sociétés dont la vocation est d'être distributeur. Ce n'est pas notre cas. Nous, nous faisons les ouvrages nécessaires si un distributeur nous le demande et est prêt à investir. Ce distributeur doit être saisi par la commune et il fera un calcul de rentabilité sur le long terme pour savoir s'il est intéressant ou pas pour lui de prendre ce risque, sachant que toutes les grosses communes pour lesquels les investissements de distribution n'étaient pas trop élevés sont déjà desservies et qu'aujourd'hui, toute nouvelle distribution publique doit faire l'objet d'une mise en concurrence entre plusieurs distributeurs, comme l'exige la loi. Nous, transporteurs, nous sommes prêts à étudier toutes les questions, quel que soit le distributeur qui nous demanderait des ouvrages pour desservir telle ou telle commune. Nos bureaux d'études sont prêts à étudier des demandes, encore faut-il qu'un ou plusieurs distributeurs nous le demandent. Cela arrive. Dans le nord de la France, des syndicats de communes nous demandent actuellement d'étudier des distributions publiques de gaz.

Michel GIACOBINO, CPDP

Un complément, si vous le souhaitez ?

Jean-Gervais HARDY

Vous bottez la balle en touche, mais vous ne répondez pas clairement à ma question. Je précise que l'on s'adresse à GRD SUEZ. Votre cuisine interne entre distributeur et transporteur vous appartient. Je précise que la canalisation qui part d'ici est bien de votre domaine, de votre ressort. Nous sommes d'accord. Que le relais, à Saint-Parres, après la station de décompression, soit du domaine d'un distributeur, certes, mais tout ce qui est ici est bien de votre ressort. Nous sommes d'accord.

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Tout à fait.

Jean-Gervais HARDY

Je réfléchis simplement avec du bon sens. Ne pourrait-on profiter de l'occasion qui nous est donnée pour transplanter la station de décompression de Saint-Parres sur le territoire de Rumilly, ce qui permettrait d'alimenter les deux communes ?

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Si un distributeur nous le demande et est prêt à investir, pourquoi pas, mais il ne nous appartient pas de faire des ouvrages de distribution publique. Je le redis, ce sont des sociétés différentes. De plus, la loi fait obligation aux collectivités de faire appel à la concurrence pour la distribution publique. J'entends bien avec intérêt l'appel au bon sens que vous lancez, mais il se trouve que les marchés de l'énergie se sont ouverts en France, que des lois ont été prises et que ni nous ni un distributeur, de notre propre chef, ne pouvons contrevenir à la loi.

Jean-Gervais HARDY

Je comprends que vous vous retranchiez derrière le fait de la loi, mais je vous dirais que dans toute loi, il y a des dérogations possibles. Dans tout projet, il suffit qu'un protocole soit établi entre la commune, vous-mêmes et un distributeur pour que le projet soit viable. C'est une question de bonne volonté.

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Veillez m'excuser de le repréciser, mais c'est d'abord une affaire entre la commune et les distributeurs auxquels elle fera appel. Vous n'avez pas le choix, vous devez mettre en concurrence les distributeurs et convaincre l'un de ces distributeurs qu'il peut investir sur le long terme dans un ouvrage de distribution. Alors et alors seulement, il pourra entrer en contact avec nous.

Jean-Gervais HARDY

Pourrait-on avoir l'avis de la Direction générale de Suez sur ce point qui englobe le distributeur ?

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Votre question me permet de préciser une chose très importante. Nous sommes, en France, une exception énergétique, avec la subsistance de deux grands groupes énergétiques intégrés : EDF d'un côté et GDF-Suez de l'autre. Nous sommes une exception par rapport à l'ensemble des autres pays européens où les différentes activités d'énergie sont séparées et où des sociétés qui n'ont pas de lien capitalistique entre elle, exercent des activités de transport, de distribution, de vente et de production d'énergie. Ces deux exceptions françaises sont fragiles et sans cesse remises en cause par la Commission de Bruxelles. Nous devons à l'opiniâtreté des gouvernements français et allemands, une troisième directive sur l'énergie qui est passée cet été et qui admet l'exception française, à savoir que des grands groupes énergétiques subsistent. Moyennant cela, Bruxelles demande que des barrières étanches, à l'intérieur de ces grands groupes, soient établies entre les activités en concurrence que sont la production et la vente d'énergie et les activités en monopole que sont les activités de transport et de distribution, ceci afin d'assurer une loyale compétition. Puisque les marchés de l'énergie sont ouverts, vous avez le choix de votre fournisseur d'énergie. Il ne faut donc pas que transporteurs et distributeurs payés par un tarif et sans concurrence grâce au monopole, subventionnent de près ou de loin les autres activités du groupe. Il faut que ceci soit parfaitement clair. L'appel au bon sens où l'on confondrait ces différentes poches du même groupe intégré serait tout à fait contraire d'une part à ce que la Commission de régulation de l'énergie nous demande. Comme je l'ai dit tout à l'heure, elle s'assure que nous sommes neutres et que nous offrons strictement le même service, quels que soient les opérateurs commerciaux. D'autre part, cela nous vaudrait d'énormes amendes de la part de Bruxelles puisque l'on s'assierait sur les règlements européens.

Jean-Gervais HARDY

Vous vous retranchez derrière la cuisine technocratique.

Pierre-François HUGON, GRTgaz

Je voudrais compléter. C'est vrai que cela a un côté un peu technocratique et législatif. Je comprends bien votre position.

Déjà, un premier point. Aujourd'hui, très clairement, il y a plusieurs distributeurs et ils sont en concurrence les uns par rapport aux autres. Certes, GrDF, la filiale distribution de GDF SUEZ pèse lourd aujourd'hui au niveau des distributeurs, mais comme on le voit dans un certain nombre de situations, l'autorité concédante – je pense d'ailleurs que dans le département de l'Aube, ce ne sont pas forcément les communes qui sont les autorités concédantes, mais plutôt le SDEA – met bien en compétition et en concurrence, de façon assez libre, plusieurs distributeurs. Aujourd'hui, il y a d'autres opérateurs qui posent des réseaux de distribution. C'est important.

Jean-Gervais HARDY

Vous déviez complètement la question que j'ai posée. Je fais simplement appel à du bon sens pour dire que si la station de décompression qui a été mise à Saint-Parres, avait été mise à Rumilly-lès-Vaudes, cela aurait permis de desservir également notre commune. Profitant de l'occasion de ce chantier, ne pourrait-on opérer le transfert, de manière à avoir une plus-value sociale ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Je voulais aussi répondre à cette question ; c'était la deuxième partie de ma réponse. Il faudrait regarder plus en détail. Par rapport à ce point, je ne sais pas comment il a été traité en son temps, à une époque où Gaz de France était en situation de monopole sur l'ensemble de la chaîne gazière. Le choix qui a été fait à l'époque a été de dire qu'il était économiquement plus intéressant pour tout le monde d'installer cette station à Saint-Parres. Aujourd'hui, vous demandez pourquoi on ne déplace pas ce poste. Simplement, le diamètre de la canalisation qui part et qui va jusqu'au poste de décompression est de huit centimètres. Un tel diamètre, avec la pression du réseau de transport, permet de transiter la quantité de gaz nécessaires pour alimenter les clients de Saint-Parres-lès-Vaudes, dont l'industriel. Si l'on remettait le poste au début de cette antenne avec ce diamètre de 80 centimètres du réseau de distribution, la pression étant environ dix fois moins élevée, le tuyau serait trop petit. Je pense que l'on a voulu éviter d'avoir un tuyau qui fasse 300, 400 ou 500 centimètres de diamètre. C'est plus facile d'approcher avec une pression de transport.

Je pense qu'il est important de rappeler, comme il a été dit par Jean-Marc Laouchez, que ce qui coûte cher dans une distribution, c'est le poste de distribution publique. Moi, j'ai envie de dire que rien n'empêche aujourd'hui la commune de reposer le problème de la desserte, peut-être *via* le SDEA. Cela permettra peut-être une approche plus globale, même si cela ne garantit pas le résultat.

Je vois bien que vous n'êtes pas satisfaits de nos réponses, mais aujourd'hui, en tant que transporteurs, nous ne pouvons pas répondre autre chose.

Michel GIACOBINO, CPDP

Je pense que nous avons bien tous noté les arguments des uns et des autres. Je crois qu'il y a d'autres questions. Monsieur ?

Jean BEGEARD, habitant de Rumilly-lès-Vaudes

Bonjour. Nous n'avons pas abordé encore la question sécuritaire d'un réseau comme celui-là. Deux grosses canalisations ne vont pas passer loin l'une de l'autre. Au niveau sécuritaire, on ne sait jamais ce qui peut se passer dans ce monde. Une action terroriste par exemple peut survenir. Je pose cette question pour la population de Saint-Parres-lès-Vaudes et de Rumilly notamment.

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

C'est une question légitime. Le premier niveau de sécurité est d'abord la nature même de l'ouvrage. On a parlé du fait que c'est un ouvrage qui est enfoui à un moins un mètre d'épaisseur. On ne l'a peut-être pas dit, mais c'est de l'acier de haute qualité, de quinze millimètres d'épaisseur

au moins, capable de résister à des chocs mécaniques très importants. C'est la structure même du réseau.

Ensuite, si nous avons des zones d'exploitation sur l'ensemble du territoire, c'est bien pour surveiller l'ensemble des tuyaux. Le risque majeur, sur un réseau de transport de gaz, n'est pas tellement la fuite. Nous craignons surtout des travaux qui n'auraient pas été déclarés et au cours desquels par inadvertance, un engin de chantier viendrait percuter la canalisation. Le risque majeur, c'est une agression de la canalisation par un engin de chantier.

Pour éviter cela, comment procédons-nous ? D'abord, la loi fait obligation à toute personne qui fait des travaux dans le sous-sol de déclarer ces travaux, mais certaines personnes ou certaines entreprises ne le font pas. S'il y a une déclaration de travaux à proximité de nos ouvrages, on se déplace et gratuitement, on fait tous les repérages nécessaires, en conseillant les entreprises ou les particuliers qui font des travaux. Si les travaux ne sont pas déclarés, nous avons une surveillance systématique de nos canalisations par voie aérienne. Nous survolons tous les mois les 32 000 kilomètres de canalisations, soit par avion soit par hélicoptère, pour nous assurer qu'il n'y a pas de chantier à proximité de nos ouvrages. Les balises qui sont en forme de chapeau sont conçues pour pouvoir être repérées d'avion ou d'hélicoptère ne suivant le tracé de la canalisation. Nous faisons également régulièrement des tournées d'inspection en voiture. Nous complétons tout cela par des inspections régulières à pied, des tournées de balisage et de repérage, de façon à nous assurer qu'il n'y a pas de chantier non déclaré à proximité. Tout cela est fait pour le risque majeur, celui d'agression physique des canalisations.

Dans la durée, le métal vieillit. Nous nous devons donc aussi de vérifier en permanence que l'acier est toujours en bon état. Pour cela, nous avons différents types de mesures. Au moins une fois tous les dix ans, nous envoyons un robot équipé d'appareils qui va passer à l'intérieur des canalisations et qui va mesurer l'épaisseur d'acier. En fonction des signaux envoyés par ces robots, si nous avons un doute, nous ouvrons au droit de la canalisation pour voir dans quel état elle se trouve. Le plus souvent, nous trouvons des petits défauts d'isolation qui ne sont pas très méchants. Lorsque le défaut est plus sérieux, il peut nécessiter une réparation, un meulage et une réfection de l'isolant, voire dans certains cas rares, le remplacement d'un tronçon de canalisation en défaut. Nous faisons également régulièrement des mesures électriques de surface qui permettent de détecter des défauts éventuels d'isolation.

On surveille donc à la fois les travaux à proximité de nos ouvrages et la qualité de l'acier de ces canalisations. Ainsi, des fuites sur des réseaux de transport de gaz sont excessivement rares. J'ajouterai qu'une fuite sur un réseau de transport se passe le plus souvent à la campagne parce que ces réseaux se trouvent dans des endroits peu habités, peu dense et que le risque est en fait bien maîtrisable puisqu'il s'agit d'établir un périmètre de sécurité et ensuite, de réparer. Si un périmètre de sécurité est établi autour d'une petite fuite de gaz sur un réseau de transport, c'est un risque aisé à maîtriser. Il arrive très rarement et il est aisé à maîtriser. En cinquante ans de transport de gaz en France, il n'y a pas eu d'accident sérieux. La plupart des accidents qui arrivent avec le gaz naturel sont malheureusement des accidents qui se produisent sur le réseau de distribution, situé dans des milieux urbains beaucoup plus denses.

Michel GIACOBINO, CPDP

Est-ce que la réponse correspond à vos préoccupations ?

Jean BEGEARD

J'avais surtout un souci de sécurité pour les populations environnantes de ce gazoduc.

Thierry GOBE, GRTgaz

Je souhaite répondre à un volet qui n'a pas été abordé et qui portait sur le terrorisme. Vous avez évoqué l'acte de terrorisme. Intrinsèquement, les gazoducs sont implantés dans des zones peu peuplées. Or le terroriste qui cherche à faire un coup d'éclat va plutôt chercher à faire beaucoup de victimes. En général, il place une bombe là où il y a beaucoup de monde, donc plutôt dans les centres très urbanisés. Il faut savoir que les seuls attentats qui aient eu lieu sur des ouvrages de type canalisations, se sont produits soit en Russie soit au Nigéria, sur des gazoducs aériens. Sur des gazoducs enterrés, on ne connaît pas de cas. Cela ne veut pas dire que cela ne se produira jamais, mais on ne connaît pas de cas.

Jean BEGEARD

Vous parlez du terrorisme, mais il y a aussi le vandalisme. Certaines régions, dans l'Aube, peuvent être concernées.

Thierry GOBE, GRTgaz

Tout à fait. Sur le vandalisme, je repasserai peut-être la parole à Jean-Marc Laouchez qui aura des choses peut-être plus concrètes à dire que moi. En général, les actes de vandalismes qui sont effectués sur les installations font rarement au-delà de la fermeture d'un robinet, du détarage d'un détenteur.

Michel GIACOBINO, CPDP

Qu'est-ce qu'un détarage d'un détenteur ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Le détarage d'un détenteur signifie que l'on change la pression de réglage de la détente sur les postes, par exemple le poste de livraison de Saint-Parres-lès-Vaudes dont on parlait tout à l'heure. Cela consiste à changer la pression. Il y a des dispositifs de sécurité qui pallient ces cas. Sinon, les actes de vandalisme, classiquement recensés, sont des tags qui sont sans danger. C'est également l'utilisation du poste comme dépotoir ; on y jette les cannettes de bière. Les fermetures de robinet sont les actes les plus embêtants, mais nous pouvons les détecter et nous intervenons. Généralement, ils n'ont pas de conséquence compte tenu des dispositifs de sécurité mis en place.

Michel GIACOBINO, CPDP

Est-ce que ces réponses correspondent à toutes vos questions ?

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

J'apporterai une précision sur la résistance de ce type de canalisations. Elles résistent à un coup de pelle de trente tonnes et elles sont sous un mètre de terre. Il faudrait donc des vandales soient sérieusement équipés pour dégrader les canalisations.

Monsieur DOLLAT, habitant de Rumilly-lès-Vaudes et retraité des industries électriques et gazières

Bonsoir. Je suis agréablement étonné qu'il y ait ce débat. Je n'habitais pas Rumilly à l'époque, mais je pense que lorsque le fedder s'est fait il y a quelques années, il n'y a pas eu d'enquête. J'ai bien compris que c'est quelque chose qui est une obligation maintenant. Vous allez donc au devant de ce qui pourrait plus ou moins amener certains débats.

Patrick LEGRAND, CPDP

Le débat public est une obligation maintenant et il ne l'était pas il y a 35 ans.

Monsieur DOLLAT

Juste une précision pour la question que Monsieur a posé tout à l'heure. J'étais à Gaz de France, à Troyes, quand s'est faite l'antenne pour alimenter la briqueterie. A l'époque, seule la briqueterie avait besoin de gaz. Ensuite, la distribution s'est faite dans les quelques années suivantes pour toute la commune de Saint-Parres-lès-Vaudes. Déplacer un poste de détente peut être envisageable, mais ce n'est pas rien. A l'origine, ce n'était pas prévu pour cela. Il avait été prévu uniquement pour la briqueterie. C'est tout ce que j'avais à dire.

Michel GIACOBINO, CPDP

Merci. Monsieur ?

Monsieur MOPETIT, habitant de la commune de Vaudes.

Bonsoir Messieurs. J'ai deux questions qui sont totalement différentes. Tout à l'heure, vous disiez qu'environ 250 personnes travailleraient sur ce chantier, avec un appel d'offres par le Pôle Emploi auprès des personnes qui pourraient venir travailler. Est-ce que vous avez une fourchette du nombre de personnes qui pourraient être embauchées sur le site des travaux ?

Deuxièmement, on n'a pas parlé de l'indemnisation pour les agriculteurs. Sur quelle base et quel calcul peut-elle être faite ? Je vous remercie.

Michel GIACOBINO, CPDP

Deux questions, deux réponses. A vous, GRT.

Thierry GOBE, GRTgaz

Il est difficile aujourd'hui de dire combien de personnes seront employées. Je suis actuellement chef de projet sur un autre projet qui se déroule dans la région de Mâcon. Nous avons fait un recensement des retombées économiques. 25 % du coût du chantier qui s'élève à 85 millions d'euros retombent dans l'économie locale. Je précise que ce n'est pas uniquement par des recrutements, par des appels à main d'œuvre dans le cadre des Pôles Emploi. C'est aussi par le fait que le chantier permet par exemple d'aménager un chemin de randonnée. On utilise en fait le layon laissé en forêt par le gazoduc pour aménager une piste de randonnée. C'est une retombée. Concernant l'appel à main d'œuvre locale, nous avons fait appel, sur ce chantier, à toutes les entreprises de drainage. Il faut savoir que toute une partie du terrain est drainé. Je n'ai plus en tête le prix exact, mais il est de l'ordre de 150 000 euros, ce qui retombe dans l'escarcelle des communes. Il y a des travaux d'arrachage de vignes puisque nous passons dans les vignobles du Mâconnais. Il y a des travaux d'abattage de bois. Il y a des démontages/remontages de murets en pierres sèches. Il y a des travaux d'archéologie préventive. Il y a des travaux d'intégration paysagère, notamment de plantation d'arbres et autres. Etc. Par ailleurs, dans le cadre du passage par le Pôle Emploi, une vingtaine de personnes ont été recrutées de manière temporaire et quatre de manière définitive aujourd'hui. C'est un chantier en diamètre de 600 millimètres. Il est donc beaucoup plus petit que celui qui nous intéresse puisqu'il fait 80 kilomètres de long, mais cet exemple vous donne une idée des retombées que l'on peut avoir.

Michel GIACOBINO, CPDP

C'est une réponse à la première question. Pour la deuxième question ?

Thierry GOBE, GRTgaz

La deuxième question concerne les indemnités. Les indemnités sont de deux natures, comme je l'ai expliqué tout à l'heure. Il y a une indemnité qui est versée au propriétaire et qui le dédommage de la servitude qui va grever ses parcelles. Cette indemnité est définie sur la base de la valeur vénale du terrain, de la largeur d'emprise et de la superficie impactée. En fonction de l'utilisation du terrain, nous allons affecter la valeur vénale d'un pourcentage. Il sera par exemple de 40 % pour les friches. Je ne parle pas des friches saisonnières, mais de friches industrielles, de friches laissées à l'abandon en permanence comme par exemple dans la garrigue ou autres. Dans ce cas, 40 % de la valeur vénale du terrain et versée au propriétaire. Lorsque le terrain est cultivé, le pourcentage passe à 80 % et à 90 % lorsqu'il s'agit de bois.

Il est versé, à l'exploitant agricole, l'indemnité de perte de récoltes, de dommages de cultures. Les barèmes sont établis par les Chambres d'Agricultures ou par les syndicats, syndicats de viticulteurs lorsqu'on passe dans de la vigne, syndicats de sylviculteurs lorsqu'on passe en forêt. On détermine une valeur pour le bois ou pour la culture et on indemnise sur cette base. On couvre la perte de récolte de l'année en cours, au moment des travaux, les pertes sur les récoltes à venir puisque pendant quelque temps, les récoltes ne vont pas revenir. Cela peut être très long pour la vigne. On peut la replanter, mais il peut se passer une dizaine d'années avant qu'elle reproduise. On indemnise également les gênes et préjudices divers, notamment le fait qu'un gazoduc enterré dans le sol va créer des gênes. Si par exemple, l'agriculteur veut faire des aménagements sur son terrain, le gazoduc va lui créer des perturbations. Elles sont prises en compte. On indemnise également les déplacements de l'agriculteur puisqu'on le convie à une réunion d'information, ainsi qu'aux états

des lieux avant et après travaux. Ce sont également des gênes. Globalement, pour des cultures annuelles, l'indemnité qui est versée correspond à trois années de récolte. C'est un ordre de grandeur. Cela dépend des natures de cultures. L'indemnité peut être légèrement supérieure ou légèrement inférieure. Elle peut aller jusqu'à dix ou quinze années de récolte lorsqu'il s'agit de vignes ou de vergers, voire beaucoup plus lorsque l'on condamne complètement la culture dans des espaces boisés.

Michel GIACOBINO, CPDP

Vous avez eu les précisions que vous souhaitiez. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur ?

De la salle

Pourquoi a-t-on un anneau ? Pourquoi a-t-on un aller et retour ? Est-ce pour des problèmes d'exploitation, pour pouvoir entretenir une canalisation ? Est-ce que vous avez des flux de gaz qui montent ou qui descendent ? Vous avez deux canalisations qui sont parallèles. Quelle en est la raison technique ?

Pierre-François HUGON

La raison n'est pas technique. C'est ce que j'ai essayé d'expliquer tout à l'heure. Il y a globalement plus de gaz qui arrive par le nord de la France. La canalisation existante en diamètre 750 n'est pas suffisante pour pouvoir correctement alimenter l'ensemble du territoire. Nous sommes donc dans une logique de renforcement. Comme je l'expliquais dans mon explication au début, plus de gaz arrive par le nord. Aujourd'hui, le gaz russe arrive par le nord. J'ai parlé d'Antifer et de Dunkerque, mais il y a d'autres projets, notamment d'échanges avec l'Espagne ou de terminaux méthaniers à Fos. On le retrouve dans une étude dite étude prospective à dix ans ou 2009-2018 que vous pouvez d'ailleurs télécharger sur le site de la Commission de débat public. Dans une vision globale, on s'aperçoit que notre système d'autoroute gazière est insuffisant. Les flèches de couleur vous montrent les grands mouvements de gaz auxquels nous devons faire face dans les années à venir. Il y a notamment tout le transit dans la vallée de Rhône avec le développement de Fos. Il y a également l'arrivée du gaz par le nord. Vous retrouvez là, de façon très schématique, le projet dont nous parlons aujourd'hui. Probablement, avec le développement de Montoir dans un avenir un peu plus loin, nous aurons des transits est-ouest.

Tout cela permet de garantir un certain nombre de choses, comme il a été évoqué aussi. On a vu, l'hiver dernier, que l'on n'a pas eu toujours du gaz russe. On n'exclut pas que cela ne recommence pas. Nous sommes donc bien dans un renforcement du réseau. Sur cette carte, les traits verts sont l'ensemble des projets qui, à des degrés différents, sont aujourd'hui étudiés. On s'aperçoit que l'Arc de Dierrey est un ensemble qui s'inscrit dans une démarche plus globale.

Pour répondre à votre question plus précise, ce projet ne remet pas en cause le tuyau existant. Nous sommes bien sur une logique de renforcement. De la même façon que nous avons déjà un tuyau dans la vallée du Rhône et que nous envisageons de le renforcer, de la même façon qu'ici, il y a déjà deux tuyaux et que nous en envisageons un troisième, nous sommes bien sur une logique de doubler des ouvrages existants. Il n'y a quasiment pas de contraintes d'exploitation de l'un par rapport à l'autre qui permettraient de faire aller dans un sens ou dans l'autre sens. Il s'agit donc

bien d'un renforcement. C'est un peu à l'image d'une nationale à deux voies que l'on passe un jour à quatre voies. Si je schématise, c'est ça l'idée.

De la salle

Pardonnez-moi, je me suis mal exprimé. Quand je regarde le dessin sur le plan, je vois une zone qui est dessinée. C'est donc une zone où il ne passera qu'un seul tuyau. Il n'y a pas une canalisation montante et une canalisation descendante. C'est une zone.

Pierre-François HUGON

Voilà.

De la salle

Ce n'est pas clair quand on regarde le schéma que l'on nous a présentés lors de la visite en mairie. Je croyais qu'il y avait deux tuyaux de 120.

Pierre-François HUGON

Excusez-moi, je n'ai pas répondu à votre question, j'avais mal compris. Nous sommes bien aujourd'hui sur un fuseau d'étude pour mettre une canalisation.

Michel GIACOBINO, CPDP

Une autre question ? Monsieur ?

Gérard VEDER

Pouvez-vous me dire quelles sont les surfaces forestières qui risquent d'être impactées depuis Compiègne jusqu'à Voisines et plus particulièrement sur le département de l'Aube et de la Haute-Marne ?

Michel GIACOBINO, CPDP

Je vais demander à GRTgaz qui veut faire ce projet, de répondre. Quelle place prend ce projet ?

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Personnellement, je ne saurai pas vous répondre. Peut-être, Geoffroy Wolvert a les idées plus claires que moi. Je vais lui passer la parole. Il ne pourra répondre que pour une partie des départements de l'Aube et de la Haute-Marne puisqu'un autre ingénieur tracé travaille sur la partie entre Compiègne et Dierrey-Saint-Julien et qui n'est pas là aujourd'hui, partie sur laquelle peu de forêts devraient être touchées puisque nous avons fait faufiler le fuseau entre les grands massifs de

Compiègne et de Halatte que l'on évite. Les grands massifs forestiers sont évités complètement dans la partie Oise et Seine-et-Marne. Je pense que l'essentiel du massif forestier touché se situe dans la partie qui nous intéresse et qui concerne Geoffroy Wolvert.

Geoffroy WOLVERT, GRTgaz

Effectivement, je vais vous répondre sur la partie qui me concerne, à partir de Dierrey-Saint-Julien. On a dit qu'on échafaudait des hypothèses pour le tracé. Je ne peux donc pas avoir un calcul précis et vous annoncer une surface en hectares tout à fait exacte. Quand on regarde le tracé existant, on voit que l'on a un premier franchissement de massifs boisés au niveau de Fontvannes, avant le franchissement de l'autoroute A5. Ensuite, on pense privilégier le passage le long de l'autoroute plutôt que de suivre le tracé existant qui lui, a tendance à aller sous les captages et très près des bourgs. On réfléchit à passer le long de l'autoroute A5, ce qui nous ferait passer au niveau de Montbernange, un petit massif boisé où nous n'aurions que cent mètres de canalisations, de mémoire. Les impacts boisés importants commenceraient à partir du Rumilly, si on réfléchit à un passage plus au nord au niveau de Courtenot. On a le difficile passage du canal d'Amenée et de la forêt d'Orient qui nous imposerait de passer un peu plus au nord de la partie aérienne de ce canal, plus dans la forêt. Ce serait très court, avec des zones de prairies au milieu. On privilégierait des passages dans ces zones de prairies.

Le gros des massifs boisés se trouve évidemment à l'arrivée en Haute-Marne. La dernière commune traversée dans l'Aube est Cunfin où il y a quatre kilomètres de bois. Après, dans certaines communes de Haute-Marne voisines, telles que Coupray et Giey-sur-Aujon, il y a de grands massifs boisés. Nous avons un tracé qui privilégie le passage dans le Val de l'Aujon et qui est optimal au niveau de la présence des bois. Au nord d'Arc-en-Barrois, il y a une importante forêt domaniale, au sud également. Il y a aussi Châteauvillain. Le gazoduc existant passe au Val de l'Aujon, soit vraiment l'endroit où il y a le moins d'espaces boisés. L'idée est de reprendre de tracé pour minimiser l'impact boisé.

Nous le faisons aussi en réflexion avec les communes et éventuellement avec les gestionnaires. En l'occurrence, ce sont des massifs gérés par l'ONF. Nous réfléchissons donc à la manière d'organiser les travaux pour minimiser l'impact boisé. Il existe déjà un couloir, une ouverture. Autant en profiter pour essayer de faire passer tout dans cette ouverture et élargir au minimum. Nous commençons à mener cette réflexion. Dès que nous aurons validé le tracé, nous rentrerons dans un raisonnement de détail où nous réfléchirons sur la manière de l'impact boisé. Si on met l'engin à gauche, si on le met à droite, si on met les terres au-dessus du gazoduc existant, on pourra réduire l'impact au maximum. C'est pour cette raison que l'on ne peut pas vous annoncer dès maintenant une surface, mais la réflexion sur le domaine boisé est déjà en marche et va aboutir à une solution optimale.

Gérard VEDER

Le passage sur Courtenot implique de passer dans de très petites propriétés, ce qui risque de les anéantir complètement. Il y a une multitude de petites parcelles. Cela dépend de l'endroit où vous passez.

Geoffray WOLVERT, GRTgaz

De souvenir, à Courtenot, il y a quand même quelques chemins. S'il y a un chemin, c'est certainement qu'il y a une exploitation. La réflexion est plutôt d'aller dans des chemins qui serviront à terme à l'exploitation. J'en discutais avec Madame le Maire, il faut rencontrer le gestionnaires dès maintenant pour voir où le passage peut être le mieux. J'ai rencontré par exemple assez récemment les Bois de la Rochelle au niveau de Chappes, pour leur montre ce que j'envisageais, mais aussi pour savoir ce qui était optimal pour eux. Je n'ai pas forcément leur plan de gestion de la forêt. Ce sont des choses auxquelles il faut réfléchir. J'avoue que les réponses ne sont pas totalement évidentes à ce moment du projet.

Michel GIACOBINO, CPDP

Vous avez à peu près réponse à ce que vous souhaitiez. Une autre question ? Monsieur ?

Monsieur FOREL, Villemereuil

Pourquoi n'avez-vous pas longé l'autoroute de Fontvannes à Cerisiers ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Aujourd'hui, on n'en est pas à dire qu'on longe ou qu'on ne longe pas. Geoffray Wolvert vient de vous présenter une hypothèse qui est celle que l'on privilégie, comme nous l'avons annoncé et qui est celle du parallélisme avec la canalisation existante. Clairement, aujourd'hui, le tracé n'est pas arrêté. Cette option nous semble la meilleure et globalement, quand on a rencontré les maires des communes où il y a déjà un gazoduc, ils ont exprimé le fait que cela leur paraissait être la meilleure solution. Ce n'est pas pour autant qu'à l'issue du débat public et des études que nous allons mener, nous ne serons pas amenés à aller regarder ailleurs. D'ailleurs, on regarde ailleurs.

On peut longer les autoroutes, à condition de s'en tenir relativement loin. On ne peut pas se coller contre une autoroute ; c'est interdit. On n'a pas le droit de se mettre dans le domaine public autoroutier concédé notamment. On est donc obligé de se tenir un peu écarté, mais il nous arrive de l'envisager.

Clairement, je ne peux pas vous dire si on est à côté ou pas, dans les hypothèses que l'on va retenir et que l'on étudie. Je ne sais pas. Je vous dis simplement qu'aujourd'hui, la solution qui est privilégiée, parce qu'elle nous paraît être la plus facile à mettre en œuvre, mais aussi celle qui suscitera le moins de réactions, c'est le parallélisme. Ce n'est pas possible partout et ce ne sera peut-être pas la solution au final.

Michel GIACOBINO, CPDP

Une question complémentaire, Monsieur ?

Monsieur FOREL

Vous avez posé le premier gazoduc il y a une trentaine d'années. Aujourd'hui, vous en posez un deuxième. A quand le troisième ? Vous êtes en train de fabriquer, sur les terres agricoles, des autoroutes à réseaux.

Thierry GOBE, GRTgaz

Le troisième n'est pas encore à l'ordre du jour. J'espère que le dimensionnement du gazoduc Arc de Dierrey permettra de tenir longtemps puisqu'il n'est pas dimensionné de la même manière que les précédents. Pour faire très simple et très schématique, le réseau existant aujourd'hui a été dimensionné en fonction de contrats à long terme que passait Gaz de France avec un nombre bien défini de fournisseurs. On savait en gros que le gaz russe allait desservir telle région en France. Tous les gazoducs étaient donc dimensionnés pour desservir ces régions. Là, nous sommes dans une problématique différente où on envisage de desservir l'ensemble du territoire français à partir de n'importe quel point d'entrée. Qu'il arrive à Dunkerque, il faut que l'on puisse l'emmener à Fos-sur-Mer. Qu'il arrive à Fos-sur-Mer, il faut que l'on puisse l'emmener du côté de Strasbourg. Il faut donc des tubes beaucoup plus gros, mais l'évolution des consommations est telle aujourd'hui qu'il est peu probable que les diamètres que l'on envisage soient saturés rapidement. Cela nous laisse un certain temps devant nous.

Michel GIACOBINO, CPDP

Dernière question, Monsieur ?

Monsieur FOREL

Il ne faut pas perdre de vue que vous hypothéquez les terres à long terme avec ces réseaux.

Thierry GOBE, GRTgaz

Certes, il sera difficile de construire sur ces terres, mais pour ce qui est de la culture, *a priori*, elle est toujours possible.

Monsieur FOREL

La culture de surface.

Thierry GOBE, GRTgaz

La culture de surface, tout à fait. La problématique du sol, très chère à Patrick Legrand, est quelque chose que l'on étudie mieux aujourd'hui qu'on ne le faisait avant. Est-ce que l'on hypothèque l'utilisation du sol à long terme lorsqu'on est à un mètre de profondeur sous les terres arables ? Je ne sais pas. Je n'ai pas de réponse.

Monsieur FOREL

Vous avez parlé de charge sur le gazoduc. C'est sur la génératrice supérieure.

Thierry GOBE, GRTgaz

Oui, c'est un mètre sur la génératrice supérieure. On est donc largement en-dessous de la terre végétale.

Michel GIACOBINO, CPDP

Monsieur a une question également.

De la salle

Puisque nous sommes en train de parler de diamètre et de puissance, dans un diamètre de 1 200, est-ce que vous pouvez nous donner la quantité de gaz que l'on peut véhiculer par rapport à la puissance utilisée ? Deuxièmement, compte tenu de la rareté de l'énergie, puisque l'on sait que nous n'aurons plus de pétrole dans quelques années, pendant combien de temps sera-t-il encore possible d'avoir du gaz en Europe ? Est-ce que vous en avez une petite idée ? Je sais que je vous ennuie, mais lors de mon premier cours au Cnam, en 1965, le professeur Véron nous disait qu'en 2000-2010, on n'aurait plus de fuel. Il ne s'était pas beaucoup trompé puisque je pense qu'en 2050, on aura de très graves problèmes. Pouvez-vous nous parler du gaz qui est votre énergie ?

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Je crois qu'il y a une partie de la réponse dans votre question. C'est une autre question. Quel va être le rythme de croissance des besoins en énergie ? Pour la première fois dans le monde, en 2009, les consommations d'électricité et de gaz ont baissé. Pour ceux qui comme nous ont fait des études dans ce domaine, cette hypothèse paraissait irréaliste. Les hypothèses de consommation d'énergie actuelles ne sont pas du tout celles que l'on enseignait dans les écoles il y a vingt ou trente ans. Ceci étant, quelles sont les projections que l'on fait aujourd'hui sur les réserves trouvées de gaz naturel ? Depuis que l'on exploite le gaz naturel, on a consommé 60 000 milliards de mètres cubes et il y a en réserve environ 180 000 milliards de mètres cubes prouvés. Il y a donc actuellement en réserve dans le monde trois fois la totalité des consommations faites depuis que l'on utilise du gaz naturel.

La seule inconnue est la suivante : quel sera le rythme de la consommation dans les années qui viennent ? Les signes que nous avons eus cette année montrent plutôt un tassement de la croissance. Ceci dit, si la Chine et l'Inde redémarrent comme à leurs plus beaux jours, la tendance va redémarrer à la hausse. Nous avons donc en réserve trois fois ce que nous avons déjà consommé, ce qui nous donne à peu près soixante ans de visibilité.

Michel GIACOBINO, CPDP

J'ai entendu une première question qui était de savoir quelle puissance faisait un tuyau de 1 200.

Pierre-François HUGON

J'ai un ordre de grandeur, mais je cherchais dans les documents parce que je voulais voir ce que cela représentait par rapport à la consommation nationale. Je n'ai pas eu le temps de les retrouver. De mémoire, un diamètre 1 200 millimètres à la pression 68 bars fait environ 3 milliards de mètres cubes par an. Ce n'est pas très parlant. J'étais en train de chercher combien cela représentait par rapport à la consommation nationale.

De la salle

C'est bon. Quelle est la consommation de gaz actuelle en France ?

Thierry GOBE, GRTgaz

En gros, cela fait transiter 7 à 8 % de la consommation française.

Michel GIACOBINO, CPDP

Je pense que l'on avance. Vous pourrez peut-être refaire vos calculs à tête reposée et les publier sur le site. Autre question ? Monsieur ?

De la salle

Je voudrais poser une question pour répondre un peu aux demandes des agriculteurs. Dans le cadre de l'irrigation de leurs terrains, est-ce que la conduite pose un problème donné ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Le problème pour les terrains irrigués tient en la reconstitution du réseau après le passage des travaux. Eventuellement, des dispositions devront être mises en place pour assurer la continuité de l'irrigation. On a toujours la possibilité de tirer des flexibles, etc. Après, on remet en état. L'avantage du réseau d'irrigation, c'est qu'il n'est pas gravitaire, mais en pression. On a donc la possibilité de faire passer les canalisations sous le gazoduc ou par-dessus. Tout dépend de l'implantation. Je dirais que le réseau d'irrigation peut reprendre et refonctionne tout à fait normalement après.

Michel GIACOBINO, CPDP

Une question complémentaire ?

De la salle

Ma question est la suivante : le gazoduc étant en fonction, dans quelle mesure un agriculteur peut-il mettre en place un réseau d'irrigation ? Quelles sont les contraintes ?

Thierry GOBE, GRTgaz

La contrainte sera de faire une déclaration d'intention de commencement de travaux avant de commencer à creuser à côté du gazoduc. C'est la réglementation. Le représentant de l'exploitant se rendra sur place et définira les prescriptions particulières. La présence du gazoduc peut gêner la mise en place du réseau d'irrigation compte tenu de sa profondeur. Si le projet est connu maintenant, on essaiera de l'intégrer et cela peut être fait en posant la canalisation plus profondément. S'il n'est pas connu aujourd'hui, il y a, dans le protocole agricole, un chapitre qui traite de l'irrigation, de la participation ultérieure et de l'assistance qui serait apportée par GRTgaz pour le trouble causé par la présence du gazoduc.

Michel GIACOBINO, CPDP

Où trouve-t-on ce protocole agricole ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Le protocole agricole est accessible sur le site de GRTgaz. Je ne sais pas s'il a été mis sur le site du débat public, mais à la limite, on peut le mettre à disposition. Sinon, il est disponible auprès des Chambres d'agriculture.

Michel GIACOBINO, CPDP

Est-ce que vous avez eu la réponse que vous souhaitiez à vos questions ?

De la salle

Pas vraiment. Nous avons un mètre de remblais au-dessus de la conduite. Est-ce que ce mètre est suffisant pour pouvoir irriguer sans problème ?

Thierry GOBE, GRTgaz

Tout dépend des façons culturales. Si vous labourez à une profondeur de cinquante centimètres et que le réseau d'irrigation est à soixante, cela suffit. Je ne suis pas expert en exploitation agricole, je ne sais pas comment vous exploitez les réseaux d'irrigation. Sachez simplement, comme je le disais, que s'il y a besoin de mettre les réseaux plus profondément et que nous le savons au moment de poser le gazoduc, nous en tiendrons compte et nous implanterons le gazoduc plus profondément.

De la salle

Je veux répondre à Monsieur qui vient de poser cette question. On sait que nous n'avons plus d'eau en France et que nos agriculteurs sont en train de raisonner les cultures. Ils vont faire beaucoup moins de labours et utiliser beaucoup moins d'eau. On n'a qu'à regarder nos cours d'eau, il n'y a plus d'eau. Parler d'irrigation en pensant que trop d'eau va soulever la canalisation de gaz peut faire un peu sourire.

Michel GIACOBINO, CPDP

Autre question ? Monsieur ?

De la salle

Pendant que je suis là, je tenais à vous apporter quelques éléments. Est-ce que vous êtes au courant qu'un aqueduc d'eau potable de la ville de Troyes va passer dans l'emprise ?

Jean-Marc LAUCHEZ, GRTgaz

Geoffroy Wolvert, l'ingénieur tracé, a fait signe que oui. Il a dû l'identifier. Je voudrais préciser la façon dont on procède. Actuellement, nous sommes en train d'enquêter. Nous avons commencé par les services préfectoraux, nous sommes passés auprès du conseil général, auprès des mairies, de l'administration. Au fur et à mesure de ces rencontres, nous collectons toutes les informations que nous pouvons, notamment tout ce qui touche aux PLU, mais également tout ce qui concerne l'occupation du sol. Je ne dis pas que l'on a des informations exhaustives. Quand les élus ne savent pas nous répondre, ils nous renvoient éventuellement vers des experts qui disposent de l'information et qui nous la communiquent. Petit à petit, on apprend. Nous n'avons pas encore connaissance de tous les réseaux et il nous en échappera certainement quelques-uns, mais apparemment la présence de l'aqueduc était connue. Je vous remercie en tout cas de l'information.

Michel GIACOBINO, CPDP

Y a-t-il d'autres questions ? Pas de remords ? Sinon, je passe la parole à notre président qui va conclure, mais vous avez peut-être des questions à poser avant. Il n'y a pas de question. Je crois, mon cher Patrick, mon cher président, qu'il faut conclure.

Patrick LEGRAND

Pour ceux qui me connaissent, je suis grand collectionneur d'isolateurs électriques, des petits objets assez bizarres qu'il faut regarder d'un peu plus près de temps en temps. Depuis le débat public, je suis aussi collectionneur de silences et d'anges. Les anges qui passent, on les entend. Cela ne me dérange pas parce que l'on s'est toujours posé beaucoup de questions, on a énormément échangé d'informations et on est allé bien au-delà du tuyau. Je crois que c'est la première fois que nous avons parlé d'argile dans nos débats. On a abordé des questions de sécurité, de sûreté, de surveillance, mais aussi des questions un peu plus complexes de prospective du gaz, voire même, comme vous venez de le dire, de gestion de l'eau à long terme. Cela fait déjà un sacré périple !

Qu'est-ce qu'un débat public et pourquoi prend-il un peu de temps ? Il nous faut le temps de faire mûrir cette acquisition d'informations, cette façon dont on s'est questionné ensemble. Le pari du débat public, c'est le pari de l'intelligence collective et du partage. L'intelligence collective est, à mon avis, déterminante dans le débat public. Il y a un deuxième pari qui est de commencer à faire entrer un peu de démocratie dans les affaires techniques, ce qui n'est pas non plus une mince affaire. Cela avance tout de même.

Après ces considérations un peu générales et cette rapide série de diagonales dans nos discussions, je vous dirais que je juge un débat public, puisqu'il faut évaluer régulièrement, à trois plans. D'abord, entre le moment où il est rentré en débat public et le moment où il en est sorti, est-ce que le projet a changé ? Souvenez-vous, au mois de janvier ou février, quand on se retrouvera, c'est à ce niveau-là qu'il faudra voir s'il a été utile, mis à part le plaisir d'être dans un beau cadre et d'avoir discuté fort civilement ensemble. Il y a très peu de débats publics qui ne conduisent pas à ce que le projet change dans sa nature, dans sa connaissance et même dans sa façon d'être conçu. Même un tuyau qui peut passer anonyme une fois qu'il est enterré dans le sol, aura, à mon avis, changé.

Deuxièmement, autour de ces objectifs qui sont strictement techniques, il y a toute une société. Il y a nous qui constituons un groupe dont on aurait dit, il y a quelques années, qu'il était totalement improbable qu'il se rassemble. Nous n'étions pas destinés à nous rencontrer ce soir. Le débat autour d'un objet technique qui est en fait un objet sociotechnique, crée de nouveaux réseaux, de nouvelles relations, de nouveaux groupes et des rapports de force. Il est évident par exemple que ces Messieurs de GRTgaz n'ont plus la morgue flamboyante que pouvait avoir gaz de France lorsqu'il n'y avait pas de débat public. Cela a un peu changé, ce n'est plus exactement la même chose. On en connaît d'autres qui ont encore cette morgue, mais cela change. On voit aussi que la société change et évolue.

Le troisième point sur lequel j'évalue un débat public est beaucoup plus intime. Croyez-moi que pour nous, on le mesure aussi. C'est la façon dont on réfléchit et dont on pense les autres. Vous savez que l'on ne discute jamais avec quelqu'un qu'en fonction de l'image que l'on se fait de lui-même. Bien souvent ce plan est beaucoup plus intime, mais est tout aussi déterminant.

Je vous propose de vous souvenir de ces trois plans quand nous aurons clos notre débat. Nous sommes ici à la 12^{ème} réunion, on en a encore sept entre décembre et janvier. On aura alors une idée plus précise de ces trois plans, de la façon dont les choses auront évolué.

Merci. Merci de toutes ces discussions. Il y a eu une bonne quinzaine de questions très variées. Le débat public est au fond un moment de la concertation qui est le plus en amont possible. Je pense que ces Messieurs de GRTgaz ont pris maintenant l'habitude de discuter en public, c'est-à-dire de façon un peu ouverte et qu'ils continueront à le faire. Merci. S'il y a encore des questions – il y a toujours des questions rentrées – la question remord peut encore se poser maintenant. La clôture d'un débat public est quelque chose de très flou. Vous savez, les choses floues sont sûrement celles qui sont le plus proches de la réalité. Pour la fin, on vous offre à boire. Je vous remercie d'avoir posé cette belle série de colles qui étaient bienvenues, à GRTgaz. Merci et à bientôt.

Index

Nous vous indiquons que nous n'avons pu vérifier l'orthographe des noms suivants :

Gérard VEDER 28, 30

Monsieur MOPETIT25

les Bois de la Rochelle..... 30

Monsieur PARENT.....14, 15, 16